

**COMITE SYNDICAL****8 DECEMBRE 2021**

Le 8 décembre 2021 à 18 heures 00, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 décembre 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	8 062.54

**Titulaires présents :**

Mmes et MM. Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Laurence THERY, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Jean-Claude DARLET, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**Personnes présentes en distanciel :**

Mmes et M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, (n'a pas participé au vote), Claude DIDIER, (Communauté de Communes du Trièves), Roger VALTAT, Dominique PALLIER (Communauté de Communes de Bièvre Est),

**Personnes ayant donné pouvoir :**

M. Pierre BEJAJI, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à Mr Florent CHOLAS,  
M. Philippe CARDIN, (Grenoble-Alpes Métropole), donne pouvoir à M. Laurence THERY,  
Mme Anne GERIN, (CAPV), donne pouvoir à Mme Nadine REUX,  
M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), donne pouvoir à Mr Jean-Pierre PERROUD,  
M. Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à Mme Coralie BOURDELAIN,  
M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), donne pouvoir à Mme Laurence THERY  
M. Gilbert CHAMPON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté) donne pouvoir à M. Albert BUISSON

**Autres personnes présentes :**

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Marie ARDIET, Cécile BENECH, Mara CALABRO, Olivier ALEXANDRE, Pablo COULANGE (Etablissement Public du SCoT).

**Absents excusés :**

MM. Pierre LABRIET, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, (CAPV), Marital SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté).

**Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement**

# SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 8 DECEMBRE 2021

## DELIBERATION N° 21-XII-III

### Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement

La Présidente expose :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2022 et afin de ne pas risquer des ruptures de paiement, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L 1612-1 du CGCT.

Cet article précise que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Autorise l'ouverture en dépenses d'investissement pour l'exercice 2022 des crédits suivants :

	TOTAL DES CREDITS D'INVESTISSEMENT OUVERTS EN 2021	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT EN 2022
Chapitre 20	2 000,00	500,00
Chapitre 204	0,00	0,00
Chapitre 21	1 450,00	362,00
TOTAL	3 450,00	862,00

Vote : *à l'unanimité*  
Voix pour : *2062,54*  
Voix contre : *0*  
Abstention : *0*

Fait à Grenoble, le 8 décembre 2021

La Présidente

  
Laurence THERY